

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

AMENAGEMENT DE LA MEDITERRANEENNE A AGDE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée porte le **projet de la réhabilitation de l'actuelle friche industrielle de la Méditerranéenne à Agde.**

Ce projet vise à créer en lieu et place de la friche industrielle de la Méditerranéenne, un quartier de logements et d'activités et à creuser une darse en lien avec le Canal du Midi devant accueillir des bateaux d'hébergement à vocation touristique.

Dans ce cadre une concertation du public est organisée. Cette concertation doit permettre de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. Après évaluation environnementale et enquête publique, une autorisation environnementale unique validera le projet de requalification et d'aménagement du quartier la Méditerranéenne.

Les objectifs principaux poursuivis par le projet précité sont les suivants :

- Création d'une nouvelle polarité liée à l'économie touristique et culturelle, en lien étroit avec les autres opérations du projet urbain de revitalisation du centre-ville d'Agde (port fluvial, villa Laurens, restaurations immobilières du centre-ancien, ...),
- Développement du foncier de la friche industrielle par la création de pôles touristiques, culturelles, économiques et d'habitat,
- Optimisation et organisation de l'accès au quartier,
- Préservation d'une démarche environnementale de haute qualité,
- Intégration architecturale et paysagère du projet dans son environnement.
- Conservation et valorisation de certains éléments du patrimoine : hôtel Riquet, la grande halle sud, la cheminée industrielle à l'ouest du quartier.

Par délibération en date du 14 Février 2022, le conseil d'agglomération a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable concernant la réalisation de ce projet, en application des articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme les dispositions de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement.

Pour ce faire, est organisée à compter du **14 mars 2022 une concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne, ce pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 14 Juin 2022.**

Durant cette phase de concertation :

- Une réunion publique sera organisée, afin de présenter à la population le projet dans son ensemble, et se clôturera sur une séance de questions-réponses avec le public,
- Un dossier accompagné d'un cahier permettant le recueil des observations du public sera mis à disposition au siège de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (ZI le Causse, 22 avenue du 3ème Millénaire, 34 630 Saint Thibéry), aux horaires d'ouverture soit de 8h à 12h30 et 13h30 à 17h ainsi qu'en Mairie d'Agde (rue Alsace Lorraine, 34300 Agde) aux horaires d'ouverture soit de 8h à 12h30 et 13h30 à 17h30,
- Ce même dossier sera également consultable sur le site Internet de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (www.agglo-heraultmediterranee.net) et sur le site Internet de la commune d'Agde (www.ville-agde.fr). Le public pourra transmettre ses observations par voie dématérialisée à l'adresse concertationmed@agglohm.net.

Le dossier de concertation comportera a minima :

- La délibération de la CAHM approuvant les objectifs et modalités de la concertation,
- Un plan de situation et un plan du périmètre,
- Une notice explicative précisant les objectifs du projet de réhabilitation et ses enjeux, agrémentée d'un plan.
- Une note décrivant les incidences potentielles sur l'environnement.

Au terme de la période de concertation, un bilan sera tiré et rendu public depuis les sites internet de la CAHM et de la mairie d'Agde susvisés, ainsi que joint au dossier d'enquête publique qui sera organisée. Ce bilan sera soumis à l'approbation du conseil communautaire en vue d'une décision sur la poursuite et les éventuelles évolutions du projet.

Tout renseignement peut être demandé auprès de la Direction stratégies territoriales de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (04 99 47 48 22).